Nom commercial : BOTREFIN PLUS
Code produit: FA 225 -116 C01724 FR
Version actuelle: 5.0.0, établi le: 11.04.2024 **Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 29.03.2023 **Région:** FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

BOTREFIN PLUS

UFI:
NT40-903A-K00H-QYEA

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange
Produit phytopharmaceutique à usage professionnel. Agriculture.
Fongicide

Utilisations contre-indiquées
Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse
Certis Belchim B.V. - France
5, Rue Galilée
78280 Guyancourt - France

N° de téléphone 0033 1 34 91 90 00
e-mail info.fr@certisbelchim.com - www.certisbelchim.fr

Informations relatives à la fiche de données de sécurité
info.fr@certisbelchim.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS) : +33 1 45 42 59 59
Carechem 24 FR: +33 1 72 11 00 03

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Aquatic Acute 1; H400
Aquatic Chronic 1; H410
Skin Sens. 1; H317

Informations relatives à la classification
La classification et l'étiquetage sont basées sur les résultats des études toxicologiques réalisées sur le produit (mélange).
La classification et l'étiquetage en matière de risques pour le milieu aquatique sont basées sur les résultats des études écotoxicologiques réalisées sur le produit (mélange).
Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :
Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2
Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger


SGH07


SGH09

Mention d'avertissement
Attention

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:
Cyprodinil (ISO)

Mentions de danger

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de danger (UE)

EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence

P261	Éviter de respirer les poussières et brouillards de pulvérisation.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P321	Traitement spécifique (voir informations supplémentaires de premiers secours sur cette étiquette).
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391	Recueillir le produit répandu.
P501	Éliminer le contenu et l'emballage conformément à la réglementation en vigueur.

UFI:
NT40-903A-K00H-QYEA

2.3 Autres dangers

Evaluation PBT
Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant PBT.

Evaluation vPvB
Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Caractérisation chimique
Cyprodinil + Fludioxonil 375 g/kg + 250 g/kg (WG)

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	**Cyprodinil (ISO)**			
	121552-61-2 - 612-242-00-X -	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Skin Sens. 1; H317	>= 25,00 - < 40,00	% en poids
2	**4-(2,2- difluoro-1,3-benzodioxol- 4-yl)-1H-pyrrole-3-carbonitrile**			
	131341-86-1 - 608-069-00-4 -	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 25,00 - < 30,00	% en poids
3	**Acides naphtalènesulfoniques, dérivés de Bu ramifiés et linéaires, sels de sodium**			

	91078-64-7 293-346-9 - -	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335	< 3,00	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	-	-	M = 10	-
2	-	-	M = 1	M = 10

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales
En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Après inhalation
Amener la personne au grand air et la maintenir au repos dans une position confortable où elle peut respirer. Appeler immédiatement un médecin en cas de malaise ou de difficultés respiratoires.

Après contact cutané
Enlever les vêtements et chaussures contaminés. Laver les avant réutilisation. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

Après contact oculaire
Rincer immédiatement les yeux à l'eau, en maintenant la paupière bien ouverte, pendant au moins 15 minutes. Retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer de rincer. Consulter un médecin.

Après ingestion
Ne pas faire vomir. Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes
Peut provoquer des irritations et des réactions allergiques en cas de contact avec la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique, sur le jugement du médecin en fonction des symptômes / réactions du patient.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié
Mousse stable aux alcools; Dioxyde de carbone; Extincteur à poudre; Eau pulvérisée

Agent d'extinction non approprié
Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Dioxyde de carbone (CO2); Monoxyde de carbone (CO); Oxyde d'azote (NOx); Oxydes de soufre (SxOy)

5.3 Conseils aux pompiers

Les travaux d´extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d´incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire autonome. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Porter un vêtement de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle adéquat. Veiller à assurer une aération suffisante. Évacuer et isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées.

Pour les secouristes
Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Contenir et recueillir le produit déversé avec une matière inerte absorbante (sable, terre, vermiculite ...), puis collecter le tout dans un récipient approprié et étiqueté pour destruction. Eliminer en tant que déchet dangereux, conformément à la réglementation nationale ou locale. (Voir rubique 13) En cas de déversement important : alerter les autorités et endiguer la zone de déversement pour empêcher tout écoulement dans l'environnement. Récupérer mécaniquement par pompage/aspiration.

6.4 Référence à d'autres rubriques
Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13. Informations concernant l' équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté
Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail. Porter un équipement de protection individuelle adéquat. Eviter la formation de poussières.

Mesures générales de protection et d'hygiène
Tenir à l'ecart des aliments/des boissons/des aliments pour animaux. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne pas inhaler les vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation du produit. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer. Se laver les mains et le visage avec de l'eau et du savon avant de manger, boire ou fumer. Nettoyer régulièrement les équipements, les locaux et les vêtements de travail. Les tenues de travail doivent rester sur la zone de travail et être entreposées séparément des tenues de ville.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion
Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage
Conserver les emballages hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger du gel. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs
Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Le sol doit être incombustible, imperméable et contenir les déversements (aucune sortie vers l'extérieur).

Indications concernant le stockage avec d'autres produits
Ne pas stocker en même temps que les aliments, les boissons et les aliments pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Solution sectorielle
Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle
Aucun paramètre à surveiller existant.

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Les recommandations suivantes concernant le contrôle de l'exposition / la protection individuelle sont destinées à la fabrication, la formulation et l'emballage. Pour des usages commerciaux et/ou l'usage agricole, consulter l'étiquette du produit. Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail. Une ventilation générale / locale (mécanique) des locaux devrait être utilisée afin de contrôler l'atmosphère et de maintenir les concentrations de produit dans l'air à un minimum dans la zone de travail.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire
En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.
Filte respirateur ABEK

Protection des yeux / du visage
Lunettes de protection (EN 166)

Protection des mains
Utiliser des gants de protection en cas de contact prolongé avec le produit (EN 374). Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.
Matériau approprié caoutchouc nitrile

Divers
Vêtements de travail résistants aux produits chimiques. bottes en caoutchouc (EN 13832-3 / EN ISO 20345)

Contrôle de l'exposition de l'environnement
Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas contaminer les eaux superficielles et souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation
solide

Etat
solide; granulé

Couleur
brun clair

Odeur
caractéristique

pH		
Valeur	9,6	
Concentration	1	%
Source	Fabricant	

Point d'ébullition / intervalle d'ébullition
Donnée non disponible.

Point de fusion/point de congélation
Donnée non disponible.

Température de décomposition
Donnée non disponible.

Point d'éclair
Donnée non disponible.

Température d'inflammation		
Valeur	224	°C
Source	Fabricant	

Propriétés explosives
Le produit n'est pas explosif.

Inflammabilité
Donnée non disponible.

Limites inférieure d'explosion
Donnée non disponible.

Limites supérieure d'explosion
Donnée non disponible.

Pression de vapeur
Donnée non disponible.

Densité de vapeur relative
Donnée non disponible.

Densité relative
Donnée non disponible.

Densité
Donnée non disponible.

Densité apparente				
Valeur	0,55	-	0,6	kg/m³
Source	Fabricant			

Solubilité
Donnée non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**Cyprodinil (ISO)**	**121552-61-2**	**-**

log Pow	4,0	
Température de référence	24	°C

Viscosité cinématique			
Valeur	>	90	sec
Température de référence		20	°C
Type	Durée d'écoulement		
Méthode	DIN cup 4 mm		
Source	Fabricant		

Caractéristiques des particules
Donnée non disponible.

9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage

10.2 Stabilité chimique
Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales de manipulation et de stockage.

10.4 Conditions à éviter
Néant, à l'utilisation appropriée.

10.5 Matières incompatibles

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement d'oxydes de carbone, d'oxydes d'azote, d'oxydes de soufre.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë			
N°	**Nom du produit**		
1	**BOTREFIN PLUS**		
DL50	>	5000	mg/kg
Espèces	rat		
Source	Fabricant		

Toxicité dermale aiguë			
N°	**Nom du produit**		
1	**BOTREFIN PLUS**		
DL50	>	2000	mg/kg
Espèces	rat		
Source	Fabricant		

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	**Nom du produit**		
1	**BOTREFIN PLUS**		
CL 50	>	2,51	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Poussière/Brouillard		
Espèces	rat		
Source	Fabricant		

Corrosion cutanée/irritation cutanée	
N°	**Nom du produit**
1	**BOTREFIN PLUS**
Source	Fabricant
Évaluation	Non irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	
N°	**Nom du produit**
1	**BOTREFIN PLUS**
Source	Fabricant
Évaluation	Non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
N°	**Nom du produit**
1	**BOTREFIN PLUS**
Voie d'exposition	Peau
Source	Fabricant
Évaluation	sensibilisant

Mutagénicité sur les cellules germinales	
N°	**Nom du produit**
1	**BOTREFIN PLUS**
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction	
N°	**Nom du produit**
1	**BOTREFIN PLUS**
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

N°	Nom du produit
1	BOTREFIN PLUS
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	
N°	Nom du produit
1	BOTREFIN PLUS
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée	
N°	Nom du produit
1	BOTREFIN PLUS
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien
Donnée non disponible.

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Nom du produit		
1	BOTREFIN PLUS		
CL50		1	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Source	Fabricant		

Toxicité sur les poissons (chronique)
Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Nom du produit		
1	BOTREFIN PLUS		
CE50		0,2	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Source	Fabricant		

Toxicité pour les daphnies (chronique)
Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Nom du produit		
1	BOTREFIN PLUS		
ErC50		2,41	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Source	Fabricant		

Toxicité pour les algues (chronique)
Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries
Donnée non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité
Donnée non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**Cyprodinil (ISO)**	**121552-61-2**	**-**

FBC	51 - 80
Espèces	Lepomis macrochirus

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**Cyprodinil (ISO)**	**121552-61-2**	**-**

log Pow	4,0	
Température de référence	24	°C

12.4 Mobilité dans le sol
Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant PBT.
Evaluation vPvB	Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien
Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Autres effets néfastes
Aucun autre effet écologique n'est à mentionner spécialement. Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précaution pour l'environnement lors de l'application du produit. Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

12.8 Autres informations

Autres informations
Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas contaminer les eaux superficielles et souterraines.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit
Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

Emballage
Réemploi de l'emballage interdit. Apporter les emballages vidés et pliés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/ADN	UN3077
IMDG	UN3077
ICAO-TI / IATA	UN3077

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
Sources de danger	Cyprodinil (ISO) 4-(2,2- difluoro-1,3-benzodioxol- 4-yl)-1H-pyrrole-3-carbonitrile
IMDG	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
Sources de danger	Cyprodinil (ISO) 4-(2,2- difluoro-1,3-benzodioxol- 4-yl)-1H-pyrrole-3-carbonitrile
ICAO-TI / IATA	Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.
Sources de danger	Cyprodinil (ISO) 4-(2,2- difluoro-1,3-benzodioxol- 4-yl)-1H-pyrrole-3-carbonitrile

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN - Classe	9
Étiquette	9
Code de classification	M7
Code de restriction en tunnels	-
N° d'identification de danger	90
IMDG - Classe	9
Étiquettes	9
ICAO-TI / IATA - Classe	9
Étiquettes	9

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN	III
IMDG	III
ICAO-TI / IATA	III

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN	Signe conventionnel "poisson et arbre"
IMDG	Signe conventionnel "poisson et arbre"
EmS	F-A, S-F
ICAO-TI / IATA	Signe conventionnel "poisson et arbre"

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)
D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournissseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation
D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l' annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.				
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**	**N°**
1	**Cyprodinil (ISO)**	**121552-61-2**	**-**	**75**

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses	
Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :	E1

Autres prescriptions
Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

Prescriptions nationales

Autres prescriptions
Directives nationales
Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE, Fance) :
N°4510 (Directive Seveso 3).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour ce produit. Le mélange est évalué dans le cadre des dispositions du Règlement (CE) 1107/2009.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:
Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.
Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.
Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.
Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.
Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité
UMCO GmbH
Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg
Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Cette fiche de données de sécurité complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances actuelles, relatives au produit concerné pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Modifications / suppléments:
Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 769714